

- Pièces à fournir
 - Un certificat de scolarité
 - Une photo
 - Attestation de bourse pour les collégiens ou lycéens (à retirer avec le dossier)
 - La demande dûment remplie

Renseignements et inscriptions :

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi
9h - 12h
13h - 16h

Bureau Information Jeunesse Municipal

19 Avenue Fernand Gassion, 13600 La Ciotat.

☎ 04.42.08.83.06

bij@mairie-laciotat.fr
transports.bijlaciotat@yahoo.fr

REDUCTIONS POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES



TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE DEPARTEMENT - HORS MARSEILLE

La ville de La Ciotat met à votre disposition un service vous permettant de bénéficier de vos droits de réduction aux transports scolaires subventionnés par le CONSEIL GENERAL 13

POUR QUI ?

- Les élèves de collèges ou lycées du département, Domiciliés à la CIOTAT
 - Habitant à plus de 3kms de l'école hors périmètre urbain, ou à 10kms pour les internes dont le trajet n'est pas inclus dans un périmètre de transport urbain.
 - Scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat
 - Effectuant au moins un aller-retour par jour ou par semaine pour les internes

TARIF 2008 /2009 : 10 € de frais de dossier
30 € à partir du 30 septembre

- Les étudiants et les apprentis âgés de moins de 26 ans peuvent dans certains cas, obtenir une carte annuelle « ticketreize ». Renseignements à la gare routière



TRANSPORTS SCOLAIRES TRAJET LA CIOTAT – MARSEILLE

La ville de La Ciotat met à votre disposition un service vous permettant de bénéficier de vos droits de réduction aux transports scolaires subventionnés par LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

POUR QUI ?

- Tous les élèves qui utilisent les transports en commun La Ciotat / Marseille
 - Collégiens, lycéens, étudiants apprentis, de moins de 26 ans scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat

LES TRAJETS POSSIBLES :

- Ciotabus : du domicile à la gare routière ou SNCF
- Cartreize
- SNCF
- RTM

TARIF 2008 /2009 : de 40 à 270 € selon le type d'abonnement

